

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2023-06

Séance du 7 février 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le sept février à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le deux février deux mille-vingt-trois.

Monsieur Pierre FAYARD a été désigné secrétaire de séance.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX			X		Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Roland BESSON	X				Monsieur Bertrand PUGNOT			X	
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE	X			
Madame Marie-Christine FRACHON		X			Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Fabien GALLICE	X				Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur Éric PHILIPPE	X				Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Robert EYRAUD			X	
Monsieur Patrick ROULAND	X				Monsieur Stéphane GUSMEROLI			X	
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Mathias LAVOLE			X	R. Journet
					Monsieur Williams DUFOUR			X	JL Reynaud

Objet : Vote du compte de gestion et du compte administratif 2022

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'**exercice 2022**, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Louis REYNAUD, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice **2022** les finances du Syndicat (S.I.A.G.A.) en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

PROCÉDANT au règlement définitif du budget **2022**, M Alain PERROT propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

	RESULTATS 2021	Exercice 2022			Reste à Réaliser dépenses	Reste à réaliser recettes	SOLDE CUMULE
		Titres	Mandats	Résultats	Dépenses	Recettes	
SF	1 741 448.78	1 184 384.64	972 338.62	212 046.02	-	-	1 953 494.80
SI	-75 356.10	1 406 827.73	633 962.27	772 865.46	1 036 183.92	482 345.00	143 670.44

M Alain PERROT,

PROPOSE à l'assemblée de voter le Compte de Gestion 2022 ainsi que le Compte Administratif de 2022 selon les dépenses et les recettes ci-dessus rappelées.

Après avoir délibéré, l'Assemblée :

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité de gestion et d'administration soumise à son examen
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité

Fait et délibéré en séance

Le 07/02/2023

Le Président
Jean-Louis Reynaud

Publiée le : 14/02/2023

Transmise au Représentant de l'État le : 14/02/2023
M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

